

Robert Phillipson

Langues internationales et droits humains internationaux.

(d'après Robert Phillipson, *Internaciaj lingvoj kaj internaciaj homaj rajtoj*, UEA, Rotterdam, 2002, ISSN 0165-2524, http://dvd.ikso.net/faka/esperanto/Phillipson/Internaciaj_lingvoj.pdf ; traduction Pierre Dieumegard 2019 ; ce texte date de 2002, et certaines indications sont obsolètes, en particulier le nombre d'États-membres de l'Union Européenne)

Table des matières

Langues internationales.....	2
Pourquoi et pour qui des langues internationales ?.....	4
L'expansion de l'anglais, ou l'écologie des langues ?.....	5
Intermède utopique : propositions de langue internationale authentiquement neutre, l'Espéranto, à la Société des Nations et au Parlement Européen.....	7
Les droits linguistiques dans les organisation supra-étatiques.....	10
L'hégémonie linguistique internationale.....	15
Références.....	17

Parmi les droits humains, il y a aussi les droits linguistiques. Mais à quoi ressemble la vraie politique linguistique au niveau international ? Robert Phillipson attire l'attention sur une discrimination croissante et une prise de décision antidémocratique *par inertie* : sans discussion, on passe à l'utilisation de peu de langues, parfois d'une seule, de façon que l'évolution semble *inévitabile*. L'auteur voit dans l'Espéranto une alternative démocratique.

Robert Phillipson est diplômé des universités de Cambridge et d'Oxford. Pendant plusieurs années, il a été employé par le British Council. Actuellement, il travaille à la faculté d'anglais à l'école supérieure de commerce de Copenhague, Danemark. Il est l'auteur de plusieurs livres sur la politique linguistique, seul et avec son épouse, Tove Skutnabb-Kangas. « International Languages and International Human Rights » (Langues internationales et Droits de l'Homme Internationaux) a été sa contribution à *Language : a Right and a Ressource* (La langue : un droit et une richesse), édité par Central European University Press, rédigé par Miklós Kontra, Robert Phillipson, Tove Skutnabb-Kangas et Tibor Várady.

Cet article analyse comment quelques langues sont devenues « internationales », et il cite des exemples de l'expansion et de la légitimation de la plus largement utilisée, l'anglais. Le thème des droits linguistiques égalitaires est traité en relation avec la pratique du multilinguisme dans les organisations inter-étatiques, la Société des Nations et les Nations Unies, et dans le plus ambitieux et le plus large de toutes les unions d'États, l'Union européenne. Il est possible de penser à des alternatives à un système dans lequel on utilise un petit nombre de langues officielles et donc donne des droits sur une base injuste à des humains de diverses langues. L'article souligne de plus que les langues internationales s'imposent aux langues nationales sans respecter les principes des droits humains.

Langues internationales

La langue est toujours la compagne de l'empire, et restera toujours sa partenaire.
(Nebrija 1492, cité dans Illich 1981, p. 34)

L'interprétation commune du terme « langue internationale » est une langue que les humains de diverses origines ou nations utilisent entre eux. Dans ce sens, il y a beaucoup de langues internationales utilisées sur tous les continents, depuis le portugais et l'hindi jusqu'au latin et l'arabe classique, sans compter les « lingua franca » (interlangues) et les pidgins sur de moins grands territoires.

Le terme « langue internationale » est utilisé aussi pour des langues construites ou planifiées comme l'espéranto, des langues spécialement créées pour faciliter les liens internationaux et l'intercompréhension ; parfois on les nomme langues auxiliaires internationales. Les utilisateurs de ces langues ne reçoivent de soutien d'aucune nation ou d'aucun État, ce qui contraste fortement avec la situation des langues transplantées dans le monde entier, par exemple l'anglais, le français et l'espagnol.

La domination linguistique prend sa source dans la conquête, la soumission militaire et politique, et dans l'exploitation économique. Le rôle de la langue dans l'expansion impérialiste a été l'élément central de l'eupéanisation du monde. La politique linguistique fondamentale a été exprimée dans un document pionnier de la planification linguistique, présenté à la Cour royale espagnole en 1492 (voir la citation initiale de Nebrija). A cette époque, les principales langues européennes étaient parlées par seulement quelques millions d'hommes, et n'étaient pas utilisées internationalement. Le rôle actuel de l'anglais, du français, de l'espagnol et du portugais indique comment on a imposé le principe de la soumission linguistique avec succès et sans pitié.

Les puissances colonisatrices étaient rarement prêtes à reconnaître que les langues et les cultures en dehors de la leur avaient en elles mêmes une valeur et des droits. Les linguistes ont suivi les traces de Nebrija, en légitimant la hiérarchie colonialiste des langues (Calvet 1974 ; Crowley 1991). Les hégémonies linguistiques internationales se nourrissent des croyances et des attitudes au sujet des hiérarchies des langues, et s'entremêlent avec la politique en donnant plus de moyens à la langue dominante.

Entre les deux guerres, il a existé un projet ingénieux de créer une version réduite de l'anglais comme « langue auxiliaire internationale » nommée « BASIC English » (BASIC = *British American Scientific International Commercial*, Anglo-américain Scientifique International Commercial). On l'a proposé, en espérant qu'il éliminerait des langues moins importantes : *Ce dont le monde a besoin, c'est à peu près mille langues mortes de plus, et une seule de plus vivante* (Ogden 1934, cité dans Bailey 1991, p. 210). Dans ce contexte, « l'intercompréhension internationale » est regardée dans un seul sens ; on doit abandonner les autres langues et adopter la dominante, l'anglais, rendue plus facile à acquérir par une simplification.

L'impérialisme linguistique implique sans nuances la domination de la langue dominante, à la fois dans la période coloniale et dans la postcoloniale (Mühlhäusler 1996 ; Phillipson 1992). Les

Britanniques et les États-Uniens ont créé une grande infrastructure éducative pour répandre l'anglais¹ à l'échelle mondiale.

Des opinions sur la supériorité de l'anglais et son adéquation comme langue internationale incomparable sont anciennes. Une recherche détaillée des images sur l'anglais dans différentes époques conclut que *les idées nées pendant l'apogée de la période colonialiste, dans laquelle ont joué un rôle majeur la Grande-Bretagne et les États-Unis, n'ont pas changé quand le colonialisme économique a remplacé la domination politique directe des pays du Tiers-monde. On croit encore que l'anglais sera inévitablement la langue du monde ; les raisons pour le rôle éminent de l'anglais dans les affaires du monde sont les mêmes que celles qu'on avait déjà élaborées au XIXe siècle* (Bailey 1991, p. 121)².

Un exemple récent de triomphalisme chauvin est apparu sur une campagne d'une page dans un journal londonien en novembre 1991. A cette époque, le gouvernement britannique n'était pas enthousiaste au sujet de l'Union européenne, et la Grande-Bretagne avait peu d'influence sur l'intégration européenne : *Si l'Europe a un futur, elle aura besoin plus que d'une monnaie commune, d'une politique étrangère commune et de lois communes. Elle devra avoir une langue commune. Cette langue ne peut être que l'anglais* (Daily Mail, 29 novembre 1991).

Des États, qui résistent à l'expansion de l'anglais et prétendent aux mêmes droits pour leurs langues sont marqués au fer rouge « Chauvinisme » ; ils souffrent d'une « fierté nationale archaïque ». La croyance fondamentale semble être celle-ci : on a certes réussi à imposer l'anglais comme langue dominantes dans ces États que sont la Grande-Bretagne et les États-Unis, donc le même processus est applicable à l'échelle du continent européen et de l'ensemble du monde. Si le monolinguisme peut triompher dans une nation (comme on le pense), pourquoi pas aussi internationalement ?

1Un document politique clé, *The diffusion of English culture outside England. A problem of post-war reconstruction* (L'expansion de la culture anglaise hors de l'Angleterre. Problème de reconstruction après la guerre) (Routh 1941) est écrit par un conseiller du British Council (Conseil Britannique), organisation établie dans les années 1930 pour répandre l'anglais et lutter contre l'expansion des langues des gouvernements fascistes. C'est le document fondamental pour créer une profession mondiale pour enseigner l'anglais, ce qui a été effectif au début des années 1950 et s'accroît depuis à grande vitesse.

Les États-Uniens ont fourni de l'argent aux systèmes éducatifs des pays du « Tiers-Monde », en grande partie pour la profession d'enseignement de l'anglais comme seconde langue. *...la dépense de grosses sommes d'argent par les fonds gouvernementaux et privés dans la période 1959-1970, peut-être la plus grande dépense de l'histoire avec le but de répandre une langue* (Troike, directeur du Centre de Linguistique Appliquée, Washington, DC, 1977).

2Ces opinions concernent sa forme (amalgame de plusieurs langues, européennes en premier) et son rôle comme intermédiaire pour le christianisme, la littérature, la richesse, la technologie, la science, le progrès, etc. *Le désaccord avec l'attitude impérialiste est rare, même aujourd'hui* (Bailey 1991, p. 116). Il existe une longue et vigoureuse tradition pour prétendre *donner des preuves de la supériorité de la langue anglaise sur tous les champs de l'action humaine. Beaucoup d'humains ont justifié les pires injustices. Peu (de prétentions) survivent à une analyse rigoureuse et dépassionnée* (même livre, p. 287).

Pourquoi et pour qui des langues internationales ?

Ce qui se passe pendant ma vie, c'est l'américanisation du monde. (George Bernard Shaw, né en 1856, écrivant en 1912)

Le gouvernement britannique est bien conscient des avantages politiques que donne à la Grande-Bretagne le rôle privilégié de l'anglais³ et l'influence économique⁴ qui en découle. La presse applaudit avec la même idée⁵. Il y a un torrent continu de livres au sujet de divers aspects de l'anglais comme langue mondiale, qui ne sont pas toujours des célébrations⁶ naïves. Une publication récente, faite par le British Council au sujet du futur de l'anglais (Graddol 1997) est une analyse multidimensionnelle et instructive, qui traite du rôle de différents facteurs économiques, technologiques et politiques, qui peut-être un jour établiront d'autres langues comme langues dominantes internationales.

La situation actuelle est une sorte de « macdonaldisation », asymétrie structurelle pour cause de puissance économique ; elle est symbolisée par le fait que 80 % des films montrés en Europe occidentale proviennent de Californie, alors que 2 % des films montrés en Amérique du Nord proviennent d'Europe. Nous devons comprendre « macdonaldisation » comme l'apparition de consommateurs, de services et de fournisseurs à l'échelle mondiale ; c'est un commerce agressif quotidien ; le contrôle du flux d'information, qui ne fait pas attention aux humains au sujet de l'effet à long terme d'une manière de vivre écologiquement destructrice ; la concurrence défavorable aux

3Malcom Rifkin, alors ministre britannique des Affaires Etrangères, a dit : « La Grande-Bretagne est une grande puissance mondiale avec des intérêts mondiaux à cause du Commonwealth, des relations transatlantiques [avec les Etats-Unis] et la puissance croissante de la langue anglaise (rapport dans *The Observer*, 1995.09.24)

4Le projet *English 2000* du British Council, lancé en 1995, informe dans sa publication que le but est d'exploiter le rôle de l'anglais pour pousser en avant les intérêts britanniques comme un aspect du travail de faire durer et faire développer le rôle de l'anglais comme la langue mondiale du siècle à venir... Parler l'anglais ouvre aux hommes les acquis culturels de la Grande-Bretagne, ses valeurs sociétales et ses buts commerciaux.

5*The Sunday Times*, 1994.07.10 : *L'échappatoire de la langue française est qu'on instruisse aussi efficacement que possible l'anglais comme deuxième langue dans toutes les écoles françaises... Seulement quand les français reconnaîtront la domination de l'anglo-américain comme langue universelle dans un monde qui se rétrécit, ceux-ci pourront efficacement défendre leur propre culture unique ... La Grande-Bretagne doit continuer le travail de répandre l'anglais et les valeurs britanniques qui en sont l'arrière-plan.*

6Le déluge récent de livres sur la mondialisation et l'anglais peut être grossièrement classé ainsi :

- régional : (ex. *Linguistic ecology. Language change and linguistic imperialism in the Pacific region*, Mühlhäuser, Routledge ; *South Asian English*, ed. Baumgardner, Illinois, UP) ;
- comparatif : (*Post-imperial English : Status change in former British and American colonies, 1940-1990*, ed. Fishman, Conrad and Rubal-Lopez, Mouton de Gruyter ; *Language politics in English-dominant countries*, Herriman/Barnaby, Multilingual Matters) ;
- triomphaliste : (*English as Global Language*, Crystal, Cambridge, UP) ;
- analytique : (*The politics of English as an international language*, Pennycook, Longman ; *Problematising English in India*, Agnihotra and Khanna, Sage ; *Linguistic imperialism*, Phillipson, Oxford) ;
- radical-critique : (*The otherness of English. India's auntie tongue syndrome*, Dasgupta, Sage ; *De-hegemonizing language standards. Learning from (post)colonial Englishes about « English »*, Parakrama, Macmillan) ;
- prédictif : (*The future of English*, Graddol, British Council).

créateurs de culture locaux ; l'inhibition des initiatives locales ; tout ceci se rassemble pour limiter l'espace culturel local (Hamelink 1994). Plusieurs démarches ont été entreprises, visant à empêcher cette influence aux niveaux de l'Union européenne et des nations, avant tout en France : on veut protéger la diversité culturelle et linguistique. Sur ce champ, on fait des recherches sur les interrelations des facteurs économiques, de la culture et de la politique linguistique, mais il faut continuer le travail (Grin et Hennis-Pierre 1997).

La pression de la mondialisation commerciale et informationnelle est en accord avec le travail de ces éducateurs qui visent à « une éducation mondiale ». Il y a des intellectuels qui conçoivent un programme-socle mondial, avec un système d'examens mondial et des sessions mondiales pour certifier la qualité de l'éducation et de la formation⁷. Le programme-socle concerne sept domaines d'apprentissages-clés, parmi lesquels l'un est la « langue mondiale », obligatoire pour tous, c'est-à-dire l'anglais ; un autre domaine concerne d'autres langues, à apprendre pour les malheureux dont la langue de naissance n'est pas l'anglais⁸. Effectivement, cette vision de l'éducation fait supposer deux espèces d'humains : les anglophones monolingues, et les autres, les bilingues. C'est une méthode pour faire revenir au monde antédiluvien, antébabélien, où tout ce qui a de la valeur est généré en une seule langue.

L'expansion de l'anglais, ou l'écologie des langues ?

La mondialisation n'est pas un phénomène apparu ces derniers temps, bien que la pensée académique à la mode crée peut-être cette impression. Ce qui est neuf, c'est l'amplitude et la profondeur de la pénétration des cultures à l'échelle du globe. Beaucoup de dimensions de la politique linguistique actuelle ont été exprimées avec une vue perçante par un spécialiste japonais de la communication, Yukio Tsuda, au moyen de deux paradigmes en concurrence :

Paradigme : expansion de l'anglais

- A. capitalisme
- B. science et technologie
- C. modernisation
- D. une seule langue
- E. mondialisation idéologique et internationalisation
- F. transnationalisme

⁷Telle est l'essence du discours prononcé par le président de *British Association for International and Comparative Education* (Association britannique pour l'Éducation Internationale et comparée), Sir Christopher Ball, pendant la Troisième conférence d'Oxford pour l'éducation et l'évolution, 1995.

⁸Les champs d'apprentissages sont :

- (i) apprendre à apprendre
- (ii) le langage mondial
- (iii) la langue maternelle (si différente de ii)
- (iv) la numération
- (v) culture, lecture et écriture
- (vi) inter-relations sociales
- (vii) religion, éthique et valeurs

G. américanisation et homogénéisation de la culture mondiale

H. impérialisme linguistique, culturel et des moyens de communication

Paradigme : écologie des langues

1. point de vue qui respecte les droits humains
2. égalité des droits dans la communication
3. plurilinguisme
4. conservation des langues et des cultures
5. protection de la souveraineté nationale
6. encouragement de l'apprentissage des langues étrangères.

(Tsuda 1994 ; nous avons attribué les lettres et les chiffres. Voir aussi Phillipson et Skutnabb-Kangas 1996 ; Skutnabb-Kangas 1999.)

La différence entre les deux différentes conceptions du monde peut être vue en relation avec la politique linguistique en Afrique, où quelques influences renforcent l'expansion de l'anglais, d'autres les écologies linguistiques locales. Mazrui (1997) traite de comment les hiérarchies linguistiques de l'époque coloniale sont durablement la base de la politique éducative de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, et actuellement influent sur « l'aide » ensemble, avec une politique de modifications structurelles qui est honteusement destructrice de société et appauvrissante : *...la vraie attitude de la Banque Mondiale... stimule le renforcement des langues impérialistes en Afrique... la Banque Mondiale semble regarder l'africanisation linguistique de l'éducation primaire et secondaire comme une tension sans intérêt. Par exemple son texte sur les stratégies pour stabiliser et rénover les universités ne mentionne absolument pas le rôle de la langue sur ce troisième niveau de l'éducation africaine... selon les programmes de modification structurelle de la Banque Mondiale et du FMI, la seule voie selon laquelle les nations africaines peuvent aller est l'adoption des langues impérialistes à partir du début de l'éducation de chaque enfant* (Mazrui 1997, p. 39-40).

« Aide » dans le champ de l'éducation reflète la croyance de séparation (*linguicist*⁹) des langues, que seulement les langues européennes conviennent pour la tâche de faire évoluer les économies et les pensées africaines. Au sujet de la fausseté de cette attitude, plusieurs intellectuels africains ont attiré l'attention, parmi lesquels Ansre, Bamgbose, Kashoki, Mateene et Ngugi (allusions dans Phillipson 1992 ; voir aussi Djite 1993 ; et en particulier sur les droits linguistiques en Afrique Akinnaso 1994, et Phillipson et Skutnabb-Kangas 1994).

Une manière d'agir alternative, basée sur le renforcement des langues africaines, est trouvable dans une série de documents politiques approuvés par des gouvernements africains pendant la dernière quinzaine d'années, avec une apogée dans *The Harare Declaration* (la Déclaration de Harare), approuvée à la Conférence Intergouvernementale des Ministres de la Politique linguistique en Afrique, 20-21 mars 1997 (reproduite dans *The New Language Planning Newsletter* [le Nouveau Bulletin de Planification linguistique] 11/4, juin 1997). Elle déclare qu'une politique convenable

⁹*Linguicism* [ségrégation linguistique] est définissable comme « les idéologies, structures et pratiques utilisées pour légitimer, établir et reproduire une division inégale de pouvoir et de possession de moyens (matériels et immatériels) entre des groupes définis sur la base de langues » (Skutnabb-Kangas 1988).

construite sur les langues africaines ne s'est pas réalisée, et elle esquisse de nombreuses stratégies pour renforcer l'écologie des langues locales. Elle regarde le soutien des langues africaines comme le noyau de processus de démocratisation et de coexistence pacifique :

le meilleur usage des langues africaines est la condition nécessaire à une stimulation la plus élevée de la créativité africaine et de l'ingéniosité dans le développement.

... L'Afrique, où les échanges scientifiques et technologiques ont lieu dans les langues nationales comme partie de notre préparation intellectuelle pour affronter les défis du millénaire prochain.

... [des gouvernements africains] font appel à tous ceux qui sont concernés en Afrique et dans le monde à s'engager dans une collaboration clairement pensée et énergique, en respectant l'intégrité de l'identité africaine et le soutien harmonieux des valeurs humaines et de la dignité telles qu'exprimées dans les langues africaines.

La politique de la Banque Mondiale, et l'action des donateurs collaborant avec elle, renforce l'expansion de l'anglais. Au contraire, la Déclaration de Harare essaie de renforcer les écologies linguistiques africaines, de construire sur le multilinguisme existant, et d'utiliser les langues locales pour résoudre les problèmes locaux. L'anglais peut encore être appris comme langue étrangère, mais il ne doit pas être appris pour expulser d'autres langues ou s'imposer à elles.

Les exemples ci-dessous de débat au sujet de la politique linguistique doivent être vus dans le contexte de la réalité politique. Pour juger à l'échelle du monde des hiérarchies de langues, dans les contextes post-colonial, post-communiste ou de l'Union Européenne, on doit penser aux facteurs économiques et politiques, à comment des moyens sont mis à disposition pour une ou quelques langues et non pour d'autres, et aux idéologies qui légitiment de telles préférences et d'habitude donnent la gloire à quelques langues et la désapprobation à d'autres. Des théories sur la langue et le pouvoir, sur la politique linguistique et la structuration sociale, sur les langues dans l'éducation doivent être ancrées dans le monde réel complexe des flux monétaires et de la négociation de domination. Voici un monde dans lequel l'inégalité est structurelle et légitimée par l'apartheid des langues. La langue « internationale », l'anglais, est regardée comme bonne pour tout malgré des indices abondants que sa large utilisation dans les pays post-coloniaux sert au profit des intérêts occidentaux (ce que vise justement la mondialisation) et ne contente pas les besoins de la majorité de la population de ces pays.

Le paradigme de l'écologie linguistique a un autre point d'entrée. Il présuppose que les locuteurs de langues différentes ont les mêmes droits à communiquer, que le multilinguisme est désirable, à stimuler et à faciliter, et qu'une politique linguistique doit être guidée par les principes d'égalité et de droits humains.

Intermède utopique : propositions de langue internationale authentiquement neutre, l'Espéranto, à la Société des Nations et au Parlement Européen

Souvenez-vous que le seul moyen pour atteindre une telle paix est : supprimer une fois pour toutes la cause principale des guerres, le reste barbare du temps d'avant

la civilisation, la domination de certains peuples sur d'autres peuples. (Zamenhof 1915, cité dans Centassi et Masson 1995)

La Société des Nations a été créée comme un forum pour éviter les explosions guerrières telles que la Première guerre mondiale. Le nombre des États-membres a varié entre quarante et cinquante ; aux Nations Unies il y en a environ deux cents actuellement. Les États-Unis sont restés en dehors de la Société des Nations malgré le rôle-clé du président Wilson dans sa fondation.

La Société des Nations devait réfléchir à quelle langue utiliser pour ses réunions. Le français était auparavant la langue la plus prestigieuse de la diplomatie (au moins dans le monde occidental), mais pas pour toutes les conférences « internationales ». Aux congrès de l'Association Universelle d'Espéranto avant 1914 quelques gouvernements étaient officiellement représentés, jusqu'à onze au congrès de 1910 (Centassi et Masson 1995).

Rarement des organisations internationales ont réfléchi à utiliser une langue construite, neutre, et non liée à une puissance particulière, langue facilement apprenable pour tous. On a tendance à rejeter l'Espéranto sans considérer sérieusement pourquoi cette langue pourrait être une alternative à une langue « naturelle »¹⁰.

La possibilité de stimuler l'apprentissage de l'Espéranto et même de l'utiliser comme langue de travail a été sérieusement considérée, mais la France y a âprement résisté. On a discuté plusieurs fois au sujet de l'Espéranto entre 1920 et 1924, et on a écouté des rapports sur l'étude de la langue dans 26 pays. Des délégués de 11 États (Belgique, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Tchécoslovaquie, Haïti, Inde, Italie, Perse, Afrique du Sud) ont recommandé en 1920 que l'Espéranto soit enseigné dans les écoles « comme moyen facile vers une intercompréhension internationale » (Lins 1988, p. 49-61). De moins grands États, parmi lesquels quelques asiatiques, ont appuyé l'idée d'une langue internationale neutre. Mais les forces appuyant les langues des grands États-membres ont vaincu. L'ordre du pouvoir mondial existant serait peut-être mis en danger non seulement par une langue neutre mais aussi par les croyances utopiques pacifistes de quelques espérantistes¹¹. L'option Espéranto a été refusée, et une telle attitude dure jusqu'à aujourd'hui, en dehors du fait qu'on lui a donné une petite reconnaissance en paroles et des relations consultatives aux Nations Unies, à l'Unesco et au Pen-club international.

Il existe une littérature abondante au sujet de l'Espéranto. Parmi les faits socio-linguistiques les plus significatifs, plusieurs milliers d'enfants à travers le monde grandissent (dans plus de 2000 familles) et utilisent l'Espéranto comme langue familiale ; des oeuvres de fiction fleurissent, par des romans et des poèmes originaux et traduits ; cette langue est utilisée comme moyen de

10Zamenhof lui-même a cité Ovide en faisant allusion à ceux qui refusent l'Espéranto sans connaître rien de son potentiel et de sa réalité : *Ignoti nulla cupido*, c'est-à-dire on ne désire pas ce sur quoi on ne sait rien (cité dans Centassi et Masson 1995).

11A l'automne 1915, Zamenhof a écrit un article intitulé « Après la Grande Guerre – appel aux diplomates », une sorte de testament politique. Il a proposé quatre principes (Centassi et Masson 1995, p. 329-331) :

- * chaque pays appartient moralement et matériellement à tous ses habitants naturels et naturalisés... Aucun peuple dans le pays ne doit avoir des droits supérieurs ou inférieurs à ceux des autres peuples ;
- * chaque habitant du pays a le droit complet d'utiliser la langue ou le dialecte qu'il veut...
- * En cas d'injustice faite dans un pays quelconque, le gouvernement de ce pays est responsable devant un Tribunal Européen Permanent, établi par interconsentement de tous les pays européens ;
- * chaque pays et chaque province doit porter non pas le nom d'une ethnie, mais seulement un nom géographique neutre, et accepté par interconsentement commun de tous les pays.

communication dans plusieurs conférences sur de nombreux thèmes ; la langue est beaucoup plus rapidement apprenable que d'autres à cause des règles efficaces, sans exceptions, qui en forment la base ; bien qu'elle puise principalement dans le vocabulaire fondamental européen, sa systématisme le rend plus facile à apprendre que les langues européennes pour les non-européens ; la capacité d'utilisation de l'Espéranto permet à ses locuteurs de rencontrer des êtres humains d'une large gamme de fonds culturels et linguistiques.

Dans la communication interpersonnelle, le manque de liens entre l'Espéranto et un État national quelconque facilite peut-être une communication symétrique, indépendamment de la langue familiale des locuteurs. Au niveau inter-étatique, dans les institutions politiques débattant du sort de la population mondiale, le manque de force de frappe politique est bien sûr la faiblesse principale de la langue. Il y a des États puissants qui peuvent insister pour que leurs langues soient « officielles ».

La conception d'une langue officielle provient des premières années de la Société des Nations, quand le français et l'anglais ont reçu un rang égal, et ainsi s'est établie *la fiction qu'un texte écrit dans n'importe quelle langue est reproductible dans n'importe quelle langue et que le produit résultant est totalement identique pour sa signification* (Tonkin 1996, p. 14).

Le même principe de textes ayant la même signification règne dans l'Union Européenne, qui a onze langues officielles, à partir desquelles théoriquement chacune exprime le « même » contenu sémantique. Chaque personne humaine connaissant le processus et les produits de la traduction sait que les efforts de quadrature du cercle de différences conceptuelles, culturelles et linguistiques est un idéal utopique éloigné de la manière dans laquelle diverses réalités fonctionnent. Par exemple, le système juridique de chacun des quinze États-membres de l'Union Européenne a évolué par des chemins différents de façon unique, et des textes ne peuvent jamais signifier « la même chose » dans toutes les langues et toutes les cultures.

Néanmoins, il existe des forces qui essaient de persuader le Parlement européen de réfléchir sérieusement à l'option Espéranto, et on rapporte qu'un nombre croissant de députés du Parlement Européen veut débattre de ces affaires. On a entendu des propositions en 1993, et une discussion plus large sur la politique linguistique est planifiée¹². Finalement, ceci reflète le fait que les institutions européennes multinationales acceptent en principe le multilinguisme et l'égalité linguistique, bien que la hiérarchie actuelle des langues s'y oppose : quelques langues sont plus égales que d'autres, particulièrement l'anglais et le français dans les forums européens.

L'Association Universelle d'Espéranto essaie d'influer sur la politique linguistique dans les organisations internationales. Le manifeste approuvé à son 81ème Congrès Universel à Prague en 1996 exprime un ensemble de principes qui sont le but du mouvement pour la « langue internationale Espéranto ». Ils incluent la démocratie, une éducation mondiale (en relation avec toutes les ethnies), une éducation efficace (meilleur apprentissage des langues étrangères), le plurilinguisme, les droits linguistiques, la diversité linguistique, et l'émancipation humaine. Les

¹²*Das Kommunikations- und Sprachenproblem in der Euroäischen Gemeinschaft – in wie weit könnte eine Plansprache zu seiner Lösung beitragen ?* (Les problèmes de communication et de langue dans l'Union européenne – jusqu'à quel degré une langue construite peut contribuer à la solution?), Parlement européen, Bruxelles, 29 septembre 1993, organisé par la Fondation *Hans Seidel*. Une seconde session est planifiée par le Groupe de travail sur les problèmes linguistiques de l'Union Européenne. Des détails sont disponibles par l'UEA à Rotterdam.

deux principes qui concernent le plus le thème actuel sont :

Démocratie. Un système de communication qui privilégie pendant toute la vie certains humains mais exige des autres qu'ils investissent des années d'efforts pour atteindre un degré moindre de capacités est fondamentalement antidémocratique. Bien que, comme toute langue, l'Espéranto ne soit pas parfait, il dépasse largement tous ses rivaux dans le domaine de la communication mondiale égalitaire. Nous affirmons que l'inégalité linguistique provoque l'inégalité de communication à tous les niveaux, y compris au niveau international. *Nous sommes un mouvement pour une communication démocratique.*

Droits linguistiques. La distribution inégale du pouvoir entre les langues est une recette pour aboutir à une insécurité linguistique constante, ou une soumission linguistique directe, pour une grande partie de la population mondiale. Dans la communauté de l'Espéranto, tous les individus, qu'ils soient de langues grandes ou petites, officielles ou non, viennent ensemble sur un terrain neutre, grâce à la volonté réciproque de faire un compromis. Un tel équilibre entre les droits linguistiques et les responsabilités réalise un précédent pour faire évoluer et évaluer d'autres solutions à l'inégalité linguistique et aux conflits linguistiques. Nous affirmons que les grandes différences de pouvoir entre les langues minent les garanties, exprimées dans tant de documents internationaux, de traitement égalitaire sans distinctions de langue. *Nous sommes un mouvement pour les droits linguistiques.*

Il faut ajouter que je n'ai pris conscience que récemment du potentiel de l'Espéranto, pour la raison que, comme la plupart des sociolinguistes, je ne regardais pas ça comme quelque chose de sérieux. En plus des arguments intellectuels résumés ci-dessus, j'ai eu l'occasion de participer à deux conférences « internationales » pendant l'été 1996. A la conférence sur les droits linguistiques de Hong-Kong, l'anglais était presque le seul moyen de communication. Un participant sud-africain a exprimé sa surprise que ceux dont la capacité à utiliser l'anglais était moins que parfaite, en particulier les asiatiques, qui s'exprimaient très difficilement en anglais, acceptaient les règles de communication inégalitaires qui leur étaient imposées par les organisateurs de la conférence. Quelques semaines plus tard, au 81ème Congrès Universel d'Espéranto à Prague, j'ai été extrêmement étonné que plusieurs milliers de participants du monde entier s'exprimaient avec confiance dans une langue commune internationale, et parmi eux plusieurs asiatiques, qui ne semblaient pas souffrir de désavantage.

Les droits linguistiques dans les organisations supra-étatiques

Quelques langues reçoivent des droits prioritaires dans les forums internationaux, par exemple aux Nations-Unies, dans les alliances militaires ou commerciales, dans les organisations régissant des affaires internationales telles que le transport maritime et le trafic aérien, et les organisations professionnelles. Typiquement, ça fonctionne au moyen d'une ou plusieurs langues officielles. La langue que l'on a imposée de plus en plus pendant le vingtième siècle est l'anglais, avec l'appui des révolutions de la technologie et de la communication et en reflet de la puissance politique, économique et militaire. Alors que les hiérarchies des langues dans les contextes post-coloniaux

sont souvent analysées, la politique linguistique internationale comprise comme le fonctionnement des langues dans les organisations internationales est *peu étudiée et peu comprise* (Tonkin 1996, p. 9 ; voir aussi Coulmas 1996 ; Fettes 1996)¹³.

Des analyses de Tonkin (1996) et Fettes (1996) sur le fonctionnement pendant plusieurs années du système linguistique aux Nations Unies indique que le régime linguistique actuel reflète le pouvoir politique plus qu'un quelconque principe d'égalité (par exemple, les langues avec le plus grand nombre de locuteurs, ou un choix représentatif de l'écologie linguistique mondiale) ou l'efficacité. Cinq langues (l'anglais, le chinois, le français, l'espagnol et le russe) ont été agréées comme langues officielles des Nations-Unies en 1945. L'arabe a été ajouté après la crise pétrolière des années soixante-dix.

En théorie, il y a six langues officielles ayant les mêmes droits aux Nations-Unies, et une grande quantité de documents est produite dans ces langues par un service de traduction très coûteux. En fait, l'anglais est la langue de travail dominante, et c'est accepté en cachette aux Nations-Unies. Les puissances francophones ont exprimé leur mécontentement aux Nations-Unies, mais en vain, et leurs protestations avaient peu à voir avec l'égalité ou avec les droits des autres langues que le français¹⁴. Il existe une résistance très forte contre une réforme du système, car il reflète un ensemble de compromis politiques, l'appréciation du système de la part de ceux qui administrent, et l'inhibition à imaginer des alternatives.

Des propositions alternatives proposées par Tonkin (1996, p. 22-24) comprennent un agrément non caché d'une seule langue, soit l'anglais, soit l'Espéranto, ou bien un plus grand essai d'augmenter l'apprentissage des langues et un multilinguisme ouvert, ou bien un système par lequel les services linguistiques seraient disponibles mais payants. Actuellement, il n'y a aucune indication d'une tendance à changer le système, bien que les Nations-Unies cherchent des manières de limiter les dépenses, et on dépense jusqu'au quart du budget de travail des Nations-Unies pour les services de traduction et d'interprétation (Fettes 1996, p. 119). Le système est inefficace : parce que beaucoup de représentants ne parlent aucune des langues officielles couramment et compréhensiblement ; à cause des problèmes logistiques de fournir une interprétation dans les langues nommées officielles ; et à cause des gaspillages, quand on traduit des textes dans toutes les langues officielles, mais qu'on ne les utilise guère ensuite. Comme l'a fait remarquer un interprète dans le système des Nations-Unies, il y a un paradoxe en dédiant tant d'argent à de telles affaires alors que les actions de premier ordre des Nations-Unies, par exemple le maintien de la paix, les préoccupations de santé, et le soutien aux droits humains, reçoivent trop peu (Piron 1994).

Il semble juste de conclure que le système actuel de donner des droits à quelques langues a comme résultat que les locuteurs des autres langues ne reçoivent pas un accès égal au système. De plus, le choix d'un nombre limité de langues ne signifie pas qu'il n'y a pas de hiérarchie à l'intérieur des élues – au contraire.

Dans l'Union Européenne, la politique linguistique est un thème si chatouilleux qu'il y a peu

13Le Centre de Recherches et de Documentation sur les Problèmes Linguistiques Mondiaux, dont le siège est à l'université de Hartford, Etats-Unis, en lien avec la revue *Language Problems and Language Planning* (Problèmes linguistiques et planification linguistique), a organisé une série de conférences aux Nations Unies sur la politique linguistique (voir Tonkin 1996).

14Lire la résolution de l'Assemblée Générale du 2 novembre 1995, rapportée par Fettes 1996, p. 130.

d'initiatives de haut niveau coordonnées. La politique linguistique n'a pas un caractère de priorité. La plupart de ses avancées sont cachées, furtives. Comme l'a écrit le rédacteur d'un numéro de *International Political Science Review* (Revue Internationale de Science Politique) au sujet du « système linguistique mondial établi » : *Le thème des langues reste le grand silence de l'intégration européenne. Il y a eu beaucoup de paroles sur les fleuves de lait et les montagnes de beurre, sur la monnaie unique, sur la libéralisation de la circulation des citoyens de l'Union Européenne et la limitation de l'entrée des étrangers, mais la langue elle-même, dans laquelle on traite de ces thèmes, reste hors de discussion* (de Swaan 1993, p. 244).

Peu de recherches systématiques sur la politique linguistique sont faites en Union Européenne, et aucune d'elles dans un cadre élaboré multidisciplinaire. Ce qu'on peut avoir actuellement est fragmentaire et en grande partie « impressionniste ». Les livres de science politique sur l'intégration européenne négligent la demande sur les langues (ex. Richardson 1996). Des écrits sur la politique linguistique européenne contiennent une analyse des règles qui déterminent la politique linguistique, les traitements empiriques de l'utilisation de langues spécifiques, et l'attitude sur l'usage des langues. Les textes-pionniers sont d'un franco-canadien (Labrie 1993), d'un Allemand (Schlossmacher 1996) et d'un Norvégien (Simonsen 1996), et sans doute ce n'est pas un hasard si les premiers travaux sont d'intellectuels provenant d'États où règne le sentiment que leurs premières langues sont menacées, dans chaque cas à cause de l'expansion de l'anglais. Les livres sont respectivement en français, en allemand et en norvégien, ce qui peut-être limite leur lectorat. Mais beaucoup de ces thèmes sont traités en anglais (voir la revue annuelle *Sociolinguistica*, et Phillipson et Skutnabb-Kangas 1997).

Théoriquement, la politique linguistique est, de même que la culture, une compétence propre de chaque État-membre ; mais les processus de mondialisation et d'eupéanisation, et l'intensité des liens transfrontaliers sur tant de champs, dans beaucoup de cas stimulés par les avancées faites dans l'Union Européenne, rendent partiellement illusoire l'autonomie nationale. Pour les institutions de l'UE, le corpus législatif le plus significatif est celui de 1958, qui donne à quatre langues principales des États fondateurs (néerlandais, français, allemand et italien) des droits égaux en tant que langues officielles et de travail. Quand de nouveaux États ont adhéré l'un après l'autre, leurs langues ont été ajoutées (danois et anglais en 1972, grec, portugais et espagnol une décennie plus tard, finnois et suédois à partir de 1994). Le prologue à la première décision explique qu'ont droit à être langues de l'Union Européenne celles qui sont officielles sur le territoire de l'État-membre. Donc on n'inclut pas les langues régionales, comme le catalan en Espagne, bien qu'il ait plus de locuteurs que certaines des langues officielles.

La qualité de membre de « l'Union » Européenne implique une fusion de la souveraineté avec celles des autres États-membres. Pour cette raison le besoin de documents écrits résultant des négociations entre les États-membres (par exemple au Conseil des ministres) est évident, disponibles dans chaque État dans la langue principale, car des textes basés sur les lois de l'UE (traités, règlements) sont plus importants que les lois nationales. Sur ce terrain il faut clairement une équivalence textuelle la plus proche possible dans les onze langues officielles.

Le système actuel d'interprétation dans les onze langues officielles (11 x 10 combinaisons possibles) est très lourd, et le système d'interprétation par « canal », par exemple du danois au grec au moyen du français ou de l'anglais est souvent utilisé (Dollerup 1996). En principe chacune des onze langues a les mêmes droits d'être utilisée comme langue de travail ; en pratique les locuteurs

des « petites » langues cèdent souvent leurs droits et fonctionnent dans une des « grandes » langues. Les versions provisoires des textes souvent ne sont disponibles qu'en français ou en anglais.

Probablement l'égalité des langues officielles a toujours été une fiction. Le français a été la langue principale durant les premières années de la Commission Européenne à Bruxelles et le reste dans certains domaines. Les allemands l'ont accepté, bien que leurs dirigeants politiques et économiques se plaignent parfois parce que les intérêts allemands souffrent de ce que l'allemand en fait n'a pas les mêmes droits.

La plupart des projets explicites de politique linguistique sont minimalistes ; on vise une certaine égalité entre les onze langues officielles. Des programmes européens pour développer la mobilité des étudiants visent à améliorer l'utilisation des langues étrangères dans les États-membres et donc à former un sentiment « européen ». Théoriquement les architectes de l'europanisation affirment que la diversité culturelle et linguistique est à conserver. Mais la réalité est plus complexe, qu'il s'agisse de l'utilisation de toutes les langues nationales au niveau supranational, ou du rôle et des droits des langues les moins utilisées à l'intérieur de chaque État. De plus l'anglais influence fortement les langues nationales. Dans les institutions européennes, l'anglais se répand aux dépens des autres langues-ponts potentielles, particulièrement le français et l'allemand. Les moins « internationales » des langues des autres États-membres ont en réalité peu de droits. En d'autres mots, il existe une acceptation silencieuse de la hiérarchie des langues de l'Union Européenne.

Il est difficile de prédire comment la politique linguistique de l'Union Européenne évoluera. Il reste beaucoup de questions sans réponse : est-ce que l'UE va vers un système de deux langues, dans lequel l'anglais restera la seconde langue des élites en dehors des britanniques et des irlandais, qui resteront pour la plupart monolingues ? Ou bien s'établira-t-il un degré plus élevé de multilinguisme pluridirectionnel et réciproque ? Est-ce que les institutions de l'UE continueront le système inopportun de traduction et d'interprétation, ou est-ce qu'on modifiera la politique au sujet des langues de travail et de la rédaction des textes ? Ceci arrivera probablement quand de nouveaux membres entreront dans l'UE. Est-ce que les projets actuels, qui financent la mobilité des étudiants (Erasmus, Socrates, etc.), atteignent leur but déclaré de renforcer les langues les moins utilisées, ou bien est-ce qu'ils renforcent en fait l'anglais¹⁵ ? Est-ce qu'il y a une discussion bien informée sur les possibilités d'utiliser des alternatives, par exemple l'Espéranto ? Quels groupes d'électeurs influent le plus la mise en place d'une politique linguistique : élites nationales ou supranationales, groupes de professionnels, ou mythes créés par les médias et dans les débats politiques ? Peut-on supposer qu'à cause de la sensibilité politique du thème et à cause de la fragilité, au niveaux national et supranational, de l'infrastructure pour garantir un débat public bien éclairé sur ce thème, des forces commerciales peu à peu renforceront l'anglais ? Et si cela arrive, est-ce que ce sera aux dépens des (locuteurs des) autres langues ?

L'affaire est éminemment importante, sur de nombreux niveaux (individuels, régionaux, sociaux, mondiaux) et sur de nombreux terrains (culturels, économiques, politiques, etc), à la fois

¹⁵Depuis des dizaines d'années, le Conseil de l'Europe incite à l'apprentissage de deux langues étrangères. La Commission de l'UE dans son *White paper* (document-guide) sur l'Education et l'Apprentissage (COM[95] 590 de 1995.11.29) a recommandé que tous les jeunes apprennent au moins deux langues étrangères de l'UE, et a proposé divers moyens pour renforcer l'apprentissage des langues étrangères. Beaucoup d'élèves en Europe le font déjà, et la plupart des gouvernements de l'UE sauf le britannique sont prêts à appuyer l'apprentissage de deux langues étrangères.

dans les écologies linguistiques locales et au niveau de toute l'Europe.

Des recherches empiriques indiquent que seuls le français et l'anglais fonctionnent efficacement comme langues officielles et de travail dans les affaires internes de l'UE (Schlossmacher 1996, informations collectées en 1992). Les Européens du nord ont l'habitude d'utiliser l'anglais, les Européens du sud le français. L'anglais joue le rôle surtout d'outil de communication vers l'extérieur (par exemple même avec les pays post-communistes, où l'allemand est traditionnellement fort). L'oeuvre la plus récente de Quell (1997) confirme cette impression. La capacité d'utiliser le français et l'anglais est la condition préalable pour une participation satisfaisante dans les décisions politiques, même au Parlement Européen, où les services d'interprétation pour des langues supplémentaires sont possibles et où on utilise davantage beaucoup de langues, au moins dans les sessions plénières du Parlement.

Ayant été questionnés sur la nécessité d'un règlement pour le nouveau système de langues de travail, une majorité importante (78%) des bureaucrates employés par l'UE a répondu qu'ils l'accepteraient volontiers, mais cette opinion est partagée par beaucoup moins de parlementaires (41 % ; Schlossmacher 1996, p. 98). Typiquement, les personnes parlant des « petites » langues (par exemple le danois et le portugais) ne désirent pas de changements, vraisemblablement à cause du risque que leurs langues soient encore plus marginalisées que maintenant.

La même analyse fait remarquer qu'il existe un grand nombre de personnes qui désirent que l'allemand soit utilisé comme langue avec une plus grande priorité et un plus grand rang, au contraire du système avec seulement l'anglais, ou bien l'anglais et le français, comme langues de travail, même si ceci n'est pas encore actuel (même texte, p. 103). Une demande supplémentaire dans la recherche de Quell était : est-ce qu'une solution formelle possible du problème des langues de travail dans l'UE doit être un système mono, bi, ou trilingue ? et si oui, lesquelles des onze langues doivent être sélectionnées ? Les résultats ont montré une forte préférence pour un système bilingue (français et anglais) ou trilingue (anglais, français et allemand) par rapport au monolingue. Ils font penser de plus qu'il y a plus d'appui pour un système « anglais seul » parmi les personnes qui parlent l'anglais comme seconde langue que parmi les locuteurs natifs de l'anglais¹⁶.

L'oeuvre de Schlossmacher montre aussi une grande gamme d'opinions au sujet de savoir si les nouveaux États-membres doivent avoir obligatoirement les mêmes droits linguistiques que les actuels. Une nouvelle fois, on remarque que moins de bureaucrates que de parlementaires pensent que les nouvelles langues / nouveaux États doivent recevoir les mêmes droits¹⁷. Il est plus que probable que des décisions sur la politique linguistique seront faites quand de nouveaux États

16Bien que Quell ait analysé avec soin et précaution, il a tendance à accepter l'opinion que les locuteurs d'une deuxième langue sont *idéaux en tant qu'agents de changement, non seulement car ils sont fortement motivés, mais aussi parce qu'ils appuient une langue à laquelle ils ne sont pas liés d'une façon directement nationale et culturelle, et donc on peut les considérer difficilement comme des soutiens d'une politique quelconque à cause de raisons égoïstes et nationalistes* (Quell 1997, p. 70). Peut-être cette conclusion est valable pour cette étude ; mais si on la met dans un contexte plus large, elle est peut-être moins généralisable. Les recherches de Schlossmacher indiquent que les bureaucrates de l'UE moins que les parlementaires insistent sur l'utilisation de leur propre langue dans les institutions de l'UE.

17Jusqu'à un certain point, ce « résultat » peut être un résultat artificiel de la forme du questionnaire, car les personnes interrogées devaient obligatoirement interpréter des paroles qu'on peut comprendre de diverses manières, quelle que soit la manière dont on les a mises en mots avec soin. Et est-ce que *Amtssprache* est l'équivalent exact de *official language* ?

adhéreront, seulement si des langues supplémentaires compliquent énormément l'organisation de l'interprétation simultanée. Est-ce que ceci signifie que dans la future UE, lors des réunions, quand seront ensemble des chefs d'États, des bureaucrates de niveaux hauts et moyens, des politiques et des spécialistes, on n'aura pas le droit d'utiliser sa propre langue ? Quand on les laissera entrer au club européen (club dont les règles sont valides légalement dans chaque État-membre), est-ce que les locuteurs du tchèque, de l'estonien, du hongrois et du polonais se feront entendre uniquement en anglais et en français ? Personne ne peut actuellement répondre à ces questions, mais il s'agit de quelque chose de fondamental : est-ce que l'UE est vraiment un partenariat démocratique d'États-membres avec des droits égaux ?

Car la politique actuelle est passive, *la régulation par l'inertie... la seule langue qui profite de ceci est l'anglais. Si on pense que la plupart des humains ne veut pas que l'anglais se répande, il est donc étrange que malgré cela il s'établisse comme la langue de la bureaucratie européenne* (Quell 1997, p. 71).

Pendant le dernier quart de siècle l'anglais a pris un rang de langue internationale dans l'UE semblable à son rôle aux Nations-Unies et dans beaucoup d'États post-coloniaux, qui reflète son rôle comme la langue de l'américanisation et de la « macdonaldisation ». Ceci entraîne des conséquences pour l'écologie linguistique de l'UE, qui probablement deviendront de plus en plus visibles dans les décennies à venir. L'anglais a un rôle hégémonique en tant que langue internationale, qu'un droit international, y compris le droit des droits humains, ne peut en aucune façon contrebalancer, quoi que l'on déclare dans des contrats sur l'inacceptabilité de la discrimination sur la base de la langue (pour les limitations de ceux-ci, voir Skutnabb-Kangas et Phillipson 1994b).

L'hégémonie linguistique internationale

L'hégémonie linguistique de l'anglais se montre de diverses manières. Quelques unes reflètent une force économique. L'expansion de l'anglais dépend moins de force militaire (quoique la « pacification » en Bosnie y renforce et généralise l'anglais) que de pressions commerciales, dont les moindres ne sont pas celles des entreprises multinationales et mondiales et les organisations régionales, comme l'UE.

Il est clair que des hiérarchies linguistiques au niveau international ne sont pas directement corrélées avec les forces nationales démographiques ou économiques. L'allemand a le plus grand nombre de locuteurs dans l'UE, le plus grand marché intérieur et l'économie la plus forte, fonctionne un peu internationalement, mais il y a peu d'indications qu'elle puisse rivaliser avec l'anglais.

L'anglais de plus profite de l'apprentissage des langues étrangères, qui confirme la hiérarchie linguistique internationale. Pour pouvoir être compétitifs dans le marché mondial, ces États, dont les langues sont en compétition – France, Allemagne et Espagne – investissent beaucoup dans l'apprentissage de l'anglais dans leurs systèmes éducatifs, quoiqu'on regarde l'anglais comme une menace pour leurs valeurs locales culturelles et linguistiques¹⁸.

¹⁸Voir détails sur le changement dans l'apprentissage des langues étrangères dans les pays de l'UE pendant le dernier demi-siècle, et l'analyse des conséquences pour le choix d'une langue dans la communication interpersonnelle dans Labie et Quell 1997.

De même, la collaboration scientifique internationale est de plus en plus dominée par l'anglais. Les champs de recherche périphériques tombent souvent sous le monopole de projets multinationaux basés sur les impérialismes scientifique et linguistique¹⁹ : il y a des relations asymétriques dans les échanges académiques, que le rôle de l'anglais accentue, et une hiérarchie des paradigmes de recherche, qu'on légitime souvent et accepte intérieurement sans y penser.

La langue de plus haut rang profite des images présentées par les publicités des firmes multinationales et l'association mentale de l'anglais avec le succès et l'hédonisme. Ces symboles sont renforcés par une idéologie qui donne la gloire à la langue dominante et méprise les autres ; cette hiérarchie est « justifiée » et acceptée intérieurement comme normale et naturelle, et non comme une expression de buts et d'intérêts hégémoniques²⁰. L'expansion de l'anglais est clairement visible dans la politique post-coloniale qui ignore l'écologie linguistique locale. Des recherches académiques « occidentales » sur la sociologie des langues reflètent souvent des relations asymétriques, comme le montre une analyse de livre (écrit par un nord-américain) sur la politique linguistique : *Voici un spécimen typique de collaboration indo-occidentale : superficielle et hautaine... Quand nous ignorons la littérature dans les langues régionales indiennes au sujet des problèmes linguistiques de l'Inde, nous ratons des perceptions essentielles. La langue anglaise ne nous donne qu'une seule dimension, un seul point de vue et une seule fenêtre* (Kachru 1996, p. 138, 140).

Dans le monde entier ces tendances et beaucoup d'autres, qui sont des parties intégrantes de la macdonaldisation, ont comme résultat qu'à la fois les élites et les laissés pour compte désirent maîtriser l'anglais pour la raison évidente qu'on voit en lui la clé pour ouvrir des portes. La popularité de l'anglais ne doit pas faire oublier le fait qu'en Afrique 90 % des humains ne parlent que des langues africaines. Il en est de même en Inde : les locuteurs de l'anglais ne sont que 3 à 5 %. S'il est souhaitable que les citoyens des pays de toute la planète contribuent à la solution de problèmes locaux et utilisent le milieu local pour des objectifs culturels, économique et politiques localement convenables, ceci rend obligatoire l'utilisation de langues locales. Une politique linguistique doit faire s'accorder ces dimensions d'écologie linguistique avec les pressions de la mondialisation et de l'internationalisation, qui pousse en avant la langue anglaise. Une politique linguistique doit être explicitée, et doit comprendre des conditions égales pour tous les peuples et toutes les langues.

Certes il est possible de présenter un plaidoyer pour l'élargissement du cadre juridique international des droits humains, pour qu'il empêche l'invasion de langues internationales dominantes.

19De vigoureux débats existent dans des revues scientifiques spécialisées hongroises sur les relations inégales entre les scientifiques nord-américains et leurs « partenaires » hongrois. Voir le numéro spécial de *Replika* sur « Colonialisme ou partenariat ? L'Europe orientale et les sciences sociales occidentales », 1996. Je remercie Miklós Kontra pour avoir attiré mon attention sur ceci.

20Un exemple récent : un employé de haut rang du *British Council* regarde la domination actuelle par l'anglais sur les terrains les plus importants de la mondialisation comme aussi compréhensible que les faits que l'eau coule vers le bas et que le soleil se lève à l'est, et si on accepte ce fait social, *il est légitime et inévitable que les pays anglophones tendent à convertir cette réalité en des avantages nationaux...* (Seaton 1997, p. 381)

Références

- Abou, Sélim et Katia Haddad (red.). *La diversité linguistique et culturelle et les enjeux du développement*. Montréal: AUPELF-UREF, 1997.
- Akinnaso, F. Niyi. « Linguistic unification and language rights. » *Applied Linguistics* 15, no. 2 (1992): 139-168.
- Bailey, Richard W. *Images of English: A cultural history of the language*. Cambridge: Cambridge University Press, 1991.
- Calvet, Louis-Jean. *Linguistique et colonialisme: petit traité de glottophagie*. Paris: Payot, 1974.
- Centassi, René et Henri Masson. *L'homme qui a défié Babel*. Paris: Ramsay, 1995.
- Coulmas, Florian. « Language contact in multinational organizations. » *Kontaktlinguistik/Contact Linguistics/Linguistique de contact: An international handbook of contemporary research*, ed. Hans Goebel, Peter H. Nelde, Zdeněk Starý et Wolfgang Wöck. Berlin/New York: de Gruyter, 1996, 858-864.
- Crowley, Tony. *Proper English? Readings in language, history and cultural identity*. London: Routledge, 1991.
- de Swaan, Abram. « The emergent world language system: an introduction. » *International Political Science Review* 14, no. 3 (1993): 219-226.
- . « The evolving European language system: a theory of communication potential and language competition. » *International Political Science Review* 14, no. 3 (1993): 241-256.
- Djité, Paulin. « Language and development in Africa. » *International Journal of the Sociology of Language* 100/101 (1993): 149-166.
- Fettes, Mark. « Inside the tower of words: the institutional functions of language at the United Nations ». In Léger (red.) 1996, 115-134.
- Grin, François et Catherine Hennis-Pierre. « La diversité linguistique et culturelle face aux règles du commerce: le cas du film et des émissions de télévision. » In Abou et Haddad (red.) 1997, 265-286.
- Kachru, Braj B. Review of Grant D. McDonnell's « A macro-sociolinguistic analysis of language vitality: Geolinguistic profiles and scenarios of language contact in India ». *Language in Society* 25, no. 1 (1996): 137-140.
- Labrie, Normand. *La construction linguistique de la Communauté européenne*. Paris: Henri Champion, 1993.
- Léger, Sylvie (red.). *Vers un agenda linguistique: regard futuriste sur les nations unies, Towards a language agenda: futurist outlook on the United Nations*. Ottawa: Canadian Centre for Linguistic Rights, University of Ottawa, 1996.
- Lins, Ulrich. *Die gefährliche Sprache. Die Verfolgung der Esperantisten unter Hitler und Stalin*. Gerlingen: Bleicher, 1988.
- Mazrui, Alamin. « The World Bank, the language question and the future of African education. » *Race and class* 38, no. 3 (1997): 35-48.
- Phillipson, Robert. *Linguistic imperialism*. Oxford: Oxford University Press, 1992.
- Phillipson, Robert kaj Tove Skutnabb-Kangas. « Language rights in postcolonial Africa. » In

Skutnabb-Kangas kaj Phillipson (red.) 1994, 335-345.

- . « English only worldwide, or language ecology. » *TESOL Quarterly*, special issue on language policy, 30, no. 3 (1996): 429-452.
- . « Lessons for Europe from language policy in Australia. » In Pütz, 1997,115-159.
- Piron, Claude. *Le défi des langues : du gâchis au bon sens*. Paris: L'Harmattan, 1994.
- Pütz, Martin (red.). *Language choices: Conditions, constraints and consequences*. Amsterdam: John Benjamins, 1997.
- Quell, Carsten. « Language choice in multilingual institutions: A case study at the European Commission with particular reference to the role of English, French and German as working languages. » *Multilingua* 16, no. 1 (1997): 57-76.
- Richardson, Jeremy (red.). *European Union: power and policy-making*. London: Routledge, 1996.
- Schlossmacher, Michael. *Die Amtssprachen in den Organen der Europäischen Gemeinschaft*. Frankfurt am Main: Peter Lang, 1996.
- Seaton, Ian. « Linguistic non-imperialism. » *ELT Journal* 51, no. 4 (1997): 381-382.
- Simonsen, Dag. *Nordens språk i EUs Europa. Språkplanlegging og språkpolitikk motår 2000* (Les langues nordiques dans l'Europe de l'UE. Planification linguistique et politique linguistique en direction de l'an 2000). Oslo: Nordisk Språksekretariat, 1996.
- Skutnabb-Kangas, Tove et Robert Phillipson (red.). *Linguistic human rights overcoming linguistic discrimination*. Berlin: Mouton de Gruyter (paperback version 1995), 1994a.
- Skutnabb-Kangas, Tove et Robert Phillipson. « Linguistic human rights, past and present. » In Skutnabb-Kangas kaj Phillipson 1994a, 71-110, 1994b.
- . « Language rights in postcolonial Africa. » In Skutnabb-Kangas kaj Phillipson 1994a, 335-345, 1994c.
- Tonkin, Humphrey. « Language hierarchy at the United Nations. » In Léger 1996, 3-28.
- Tsuda, Yukio. « The diffusion of English: its impact on culture and communication. » *Keio Communication Review* 16 (1994): 49-61.

voir aussi :

Robert Phillipson,
« La domination de l'anglais,
un défi pour l'Europe »
(traduction de *English only Europe?*)
Editions Libre & Solidaire (Paris), mars 2019

